



ASSOCIATION
FOOTBALL DE TABLE DE SENART



Présente le

4ème Open de Sénart

29 et 30 septembre 2007

**Tournoi ouvert aux non licenciés le samedi 29 septembre à partir de 17h00
sur les mêmes tables que pour la compétition officielle.**

**Gymnase des 18 sous
Rue du Stade
77176 Nandy**

Renseignements : M. Franck MAHY 06 33 20 25 99



BabyFoot
BONZINI

TOURNOI C.N.F.T.1
(comptant pour le classement national de football de table)
www.francebabyfoot.com

SOMMAIRE

• Présentation	03
• Dotation	04
• Football de table féminin	05
• Déroulement	06
• Nouveau règlement de jeu	08
• Inscriptions	09
• Consignes	10
• Feuilles d'inscriptions	11
• Hôtels	13
• Déplacement	14



PRESENTATION

L'Association de Football de Table de Sénart présente le quatrième open de la saison 2007-2008.

Cette manifestation se déroulera le samedi 29 et 30 septembre 2007.

Ces deux jours seront marqués par la volonté d'associer la sportivité au festif.
Pour cela, nous vous proposerons des animations telles que :

- un groupe de danse Hip-Hop
- et d'autres surprises ... !

Ce tournoi s'adresse à tout public, en particulier à un public jeune dans l'intérêt de le sensibiliser au monde du baby-foot si peu connu.

Cette année, une compétition ouverte à tous sera organisée en « DYP » le samedi après-midi afin de permettre aux amateurs de participer et aux joueurs éliminés de profiter de ce déplacement. Les joueurs occasionnels doivent avoir une assurance responsabilité civile à jour.

Une participation de 1 € par joueur et par inscription sera demandée afin de permettre la rémunération des arbitres et le développement de l'arbitrage.

Il est prévu tout comme l'année précédente, un tournoi exclusivement féminin.

Nous vous proposons, comme pour l'ensemble des autres grandes rencontres, le Parc BONZINI qui vous permettra de bénéficier d'un matériel de qualité et occasionnera des conditions de jeu acceptables pour tous.

Bienvenue pour cette nouvelle étape du circuit.



DOTATIONS

Open Simple et Double CNFT

DOUBLE		SIMPLE	
<u>Rang</u>	<u>Dotation</u>	<u>Rang</u>	<u>Dotation</u>
1 ^{er}	1 baby-foot B90 'ITSF' neuf (valeur de 1 500 €) + 300 €	1er	1 baby-foot B90 'ITSF' neuf (valeur de 1 500 €)
2 ^{ème}	600 €	2 ^{ème}	500 €
3 ^{ème} et 4 ^{ème}	2 × 400 €	3 ^{ème} et 4 ^{ème}	2 × 250 €
5 ^{ème} à 8 ^{ème}	4 × 200 €	5 ^{ème} à 8 ^{ème}	4 × 150 €
9 ^{ème} à 16 ^{ème}	8 × 125 €	9 ^{ème} à 16 ^{ème}	8 × 75 €
TOTAL	5 000 €	TOTAL	3 700 €

Les dations sont reversées directement par la F.F.F.T le jour même.

Dotation du tournoi DYP du samedi :

DYP open	
<u>Rang</u>	<u>Dotation</u>
1 ^{er}	100 €
2 ^{ème}	75 €
3 ^{ème} et 4 ^{ème}	50 €

Dotation garantie par la F.F.F.T.

DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL DE TABLE FÉMININ



I. Mise en place de tournois féminins lors des opens CNFT 1

La Commission féminine de la F.F.F.T.,en accord avec le Comité directeur, a décidé de mettre en place, lors de chaque open CNFT 1, un tournoi en double et un en simple réservés aux licenciées¹.

Ils se déroulent en même temps que les compétitions ‘open’, en double le 1^{er} jour et en simple le second jour. Ils débutent à 17H le 1^{er} jour et à 13H le second jour.

Dans les deux cas, la compétition se déroule en double KO, sans phase qualificative. Les matchs du tableau gagnant se déroulent au meilleur des 3 manches en 5 points. Les matchs du tableau perdant se jouent en une seule manche de 7 points. Pour les deux tableaux, le Directeur de Tournoi décidera si la manche décisive se joue avec 2 points d’écart ou non.

Le tournoi en double se fera en équipes constituées. Le coût de l’inscription sera de 5€ par personne et par tournoi. Pour chaque inscription payée, la FFFT verse 5 € afin d’augmenter le total des dotations qui respectent les proportions suivantes :

DOUBLE		SIMPLE	
<u>Classement</u>	<u>Dotation</u>	<u>Classement</u>	<u>Dotation</u>
1 ^{ères}	50%	1 ^{ère}	50%
2 ^{èmes}	30%	2 ^{ème}	30%
3 ^{èmes}	20%	3 ^{ème}	20%
TOTAL	100%	TOTAL	100%

Points CNFT : Les points attribués, en simple et en double, à l’issue du classement final de chaque tournoi organisé par catégorie (espoir, féminine ou vétéran) en parallèle d’un Open CNFT (1, 2 ou 3), sont les mêmes que ceux de la catégorie Open (selon qu’il est 1, 2 ou 3).

Conditions pour l’attribution de points CNFT : minimum 4 participants en simple et 4 participants en double.

II. Développement du football de table féminin dans les clubs

La Commission féminine invite toutes les licenciées *et surtout tous les licenciés* à donner au football de table féminin un statut supérieur à celui qu'il occupe actuellement dans la plupart des clubs : trop souvent en effet, les féminines se voient au mieux accorder une place secondaire, étant cantonnées au poste d’arrière qu’elles occupent dans les doubles mixtes.

Or l’instauration de tournois féminins lors des opens CNFT va permettre aux licenciées de jouer souvent et régulièrement en simple et à l’avant. Il importe donc qu’elles puissent jouer à ces postes lors des entraînements dans leurs clubs.

Pour la Commission féminine,
Alice Denmanivong

¹ A titre exceptionnel, les tournois féminins de l’Open CNFT de Sénart des 29 et 30 septembre 2007 seront ouverts aux non-licenciées. **Les non-licenciées ou licenciées ‘amateurs’ de la FFFT n’obtiendront cependant aucun point CNFT.**



LES TOURNOIS PAR CATEGORIE ESPOIRS ET VETERANS

Ils se déroulent en même temps que les compétitions ‘open’, en double le 1^{er} jour et en simple le second jour. Ils débutent à 17H le 1^{er} jour et à 13H le second jour.

Dans les deux cas, la compétition se déroule en double KO, sans phase qualificative. Les matchs du tableau gagnant se déroulent au meilleur des 3 manches en 5 points. Les matchs du tableau perdant se jouent en une seule manche de 7 points. Pour les deux tableaux, le Directeur de Tournoi décidera si la manche décisive se joue avec 2 points d’écart ou non.

a) Dotations

Les dotations minimales, quel que soit le nombre de participants, sont les suivantes :

DOUBLE E/F/V (en % du total des dotations)		SIMPLE E/F/V (en % du total des dotations)	
<u>Classement</u>	<u>Dotation</u>	<u>Classement</u>	<u>Dotation</u>
1 ^{ères}	50%	1 ^{ère}	50%
2 ^{èmes}	30%	2 ^{ème}	30%
3 ^{èmes}	20%	3 ^{ème}	20%
TOTAL	100%	TOTAL	100%

Pour ces compétitions, la FFFT verse 5 € supplémentaires qui se rajoutent au total des dotations.

b) Catégories simple et double féminin, espoir et vétéran (pour le CE, CF, CV)

<i>Classement</i>	<i>Points</i>
<i>1^{er}</i>	125
<i>2^{ème}</i>	100
<i>3^{ème}</i>	85
<i>4^{ème}</i>	75
<i>5^{ème} et 8^{ème}</i>	60
<i>9^{ème} à 16^{ème}</i>	45
<i>17^{ème} à 32^{ème}</i>	30
<i>33^{ème} à 64^{ème}</i>	20
<i>65^{ème} et +</i>	10





**ASSOCIATION
FOOTBALL DE TABLE DE SENART**
DEROULEMENT



- Pour le tournoi en double, 8 matchs de qualification seront effectués (ni plus, ni moins).
- Pour le tournoi en simple, 6 matchs de qualification seront effectués (ni plus, ni moins).
- Le nombre de qualifiés après les matchs de qualification pour les phases éliminatoires devra respecter le barème suivant :

Jusqu'à 136 équipes ou joueurs :	76% des inscrits qualifiés
A partir de 137 équipes ou joueurs :	104 qualifiés

- Aucun pointage ne sera effectué, en double comme en simple. Cependant, pour retirer leur feuille de match, les joueurs devront se présenter à la table de marque entre 11H30 et 12H00 (le samedi) pour les doubles et entre 8H00 et 8H45 (le dimanche) pour les simples. Le début des rencontres en double aura lieu à 12H00 précises le samedi. Le tirage au sort pour la phase pré-éliminatoire aura lieu à partir de 11H00. Aucune inscription, en double comme en simple, ne sera acceptée au-delà de cette heure. Le début des rencontres en simple aura lieu à 9H00 précise le dimanche.
- La licence établie au millésime de la saison en cours est obligatoire pour la participation aux tournois CNFT. Cependant la compétition DYP est ouverte à tous.
- Le tournoi des têtes de série double débutera à 13H00. Le tournoi des têtes de série simple débutera à 10H00.
- Quel que soit le nombre de participants, le déroulement reste le même. Suite aux qualifications, les phases éliminatoires auront lieu le plus rapidement possible dès qu'une table de jeu se libère.

Extrait du code sportif concernant les têtes de série et le tournoi annexe. Le code sportif complet est disponible au sein de votre club ou sur www.francebabyfoot.com rubrique documents officiels.

Les joueurs ou équipes nommés têtes de série sont qualifiés directement en phase finale ; ils ne participent donc pas à la phase qualificative. En revanche, ils participent à un tournoi en simple et en double, comme précisé dans le paragraphe suivant.

Les têtes de série sont désignées le jour du tournoi.

L'organisation doit prévoir de fournir un minimum de 3 tables de jeu à disposition des têtes de série.

Les joueurs étrangers peuvent être nommés têtes de série suivant leur classement.

Tournois pour les têtes de série

Ces tournois en double et en simple se déroulent à chaque open national CNFT, pendant les phases qualificatives. Ils concernent uniquement les têtes de série et se disputent en double élimination. Un tirage au sort est effectué en début de compétition pour déterminer le tableau des éliminatoires.

Les matchs se déroulent en une manche de 7 points, avec 2 points d'écart.

Les têtes de série n'ont pas l'obligation de participer à ces tournois. En conséquence, les têtes de série ne sont sujet à aucune sanction ou autre procédure disciplinaire en cas de forfait mais ne reçoivent en ce cas que les points attribués au dernier rang (cf. tableau ci-dessous), soit 8 points pour les doubles, et 6 points pour les simples.

Art 4.2.06 – Compétition annexe au tournoi

Pour chaque Open national CNFT est prévue une compétition annexe au tournoi, le samedi, réservée aux éliminés des phases qualificatives et des phases éliminatoires jusqu'aux 32^{ème} de finale incluses.

Cependant les pratiquants non licenciés pourront participer à cette compétition.

La compétition se déroule en double et ‘à la mêlée’ (tirage au sort du partenaire).

La formule de jeu est décidé le jour même par le Directeur de Tournoi, en fonction du nombre d'inscrits, et surtout afin de respecter le timing du double libre (fin impérative le jour même avant 23H).

Formule simple KO privilégiée.



Nouveau règlement de jeu : principaux changements

La lecture de ces principaux changements ne dispense en aucune façon de la lecture complète du nouveau règlement.

Durée d'une partie :

Les matchs à élimination directe (phases finales) se jouent dorénavant en trois manches gagnantes de 5 points gagnants chacune. Il y a 2 points d'écart à la cinquième et dernière manche, avec un maximum de huit points. C'est-à-dire que si le score est de 7-7, la balle suivante est la balle de match pour les deux équipes. Les matchs de poule restent en une manche de 7 points gagnants.

Engagement et remise en jeu :

L'engagement à la barre des 5 (demis) se fait depuis le joueur central selon le protocole du « prêt ». Par ailleurs, pour tout engagement ou remise en jeu (quelle que soit la barre), un changement de joueur suivi d'un arrêt d'une seconde doit être fait après le « prêt » de l'adversaire. Le temps de possession n'est calculé qu'à partir de ce moment.

Lors des matchs en plusieurs manches, l'engagement à partir de la deuxième est fait par l'équipe ayant perdu la manche précédente, y compris pour la dernière.

Temps alloué entre les manches :

Ce temps est maintenant limité à une minute et demie, contre deux minutes auparavant.

Temps de possession :

Le temps de possession de la balle est de 10 secondes pour la barre des demis, et 12 secondes pour les autres barres, contre 12 secondes pour toutes les barres auparavant.

Balle sortant de la table :

Si la balle quitte la table, elle devra être remise en jeu depuis la barre des 2 (défenseurs) de l'équipe qui n'a pas eu la dernière possession durant le jeu.

La possession de la balle se définit par le fait que la balle se trouve à la portée d'un joueur suffisamment longtemps pour qu'une passe contrôlée ou un tir soient exécutés.

Passe de la barre des 5 à la barre des 3 (attaquants) :

Durant les 10 secondes de possession allouées à la barre des 5, on ne peut dorénavant faire rebondir la balle contre les montants plus de deux fois, successivement ou non. La balle ne peut toucher les montants une troisième fois que dans le cadre d'un tir ou d'une passe (en bande par exemple).

Passe de la barre des 2 à la barre des 5 :

Il n'y a pas de limite au nombre de fois que l'on peut toucher les montants.

Passe de la barre des 5 à la barre des 3 ET de la barre des 2 à la barre des 5 :

Pour ces deux types de passe, un changement de joueur devra être effectué *immédiatement avant la passe*. Autrement dit, il est illégal de faire une telle passe juste après avoir touché la balle deux fois avec le même joueur.

Entraînement :

Les entraînements sont désormais interdits dès que la partie a commencé. Ni pendant les temps morts (durant lesquels la balle doit rester immobile), ni entre les manches, ni pendant les arrêts de jeu, les joueurs n'ont le droit de déplacer la balle.

Roulette :

Il est illégal de faire faire une rotation à la barre excédant 360 degrés avant et après avoir frappé la balle. Pour calculer les 360 degrés, il faut calculer séparément le tour fait avant et celui fait après la frappe de balle.

Christophe Lerat, *nouveau président de la Commission du règlement de jeu et de l'arbitrage*



INSCRIPTIONS

Pour un accueil voulu très large, nous ouvrons nos portes à tous.
La licence 2007/2008, **obligatoire pour la participation au tournoi**, devra être présentée à la table de marque lors de l'inscription.
La date limite des inscriptions sans majoration est fixée au **Lundi 24 septembre** (cachet de la poste faisant foi).

Le montant des inscriptions est de : Joueurs Pro Elite / Elite : 30 €

Joueurs de Série A et B: 25 €

Joueurs de Série C : 20 €

La liste des joueurs par catégorie est disponible sur Internet rubrique classement.

- Une majoration de **50%** sanctionnera les inscriptions enregistrées après la date butoir (et jusqu'à 11H00 le samedi). Cette somme sera conservée par l'organisateur.
- Pour la compétition DYP, l'inscription sera de **5€** par personne avec ou sans licence.

Conditions particulières : Les joueurs étrangers pourront participer s'ils sont licenciés dans une fédération nationale membre de l'ITSF (Fédération Internationale de Football de Table), et s'ils s'acquittent du montant de l'inscription. Les autres devront en plus obligatoirement s'acquitter du montant de la licence F.F.F.T., au plus tard le **samedi 29 septembre avant 11H00**. Seuls les joueurs étrangers dont le pays ne fait pas partie de la zone Euro (Danemark, Angleterre...) pourront payer leur inscription le **samedi (avant 11H00)** sans majoration, du moment qu'ils ont confirmé leur participation par téléphone, au plus tard le **lundi 24 septembre 2007**.

Nous attendons de chaque responsable de club qu'il recueille le montant total des inscriptions et de renvoyer la fiche d'inscription ci-jointe accompagnée d'un chèque global à l'ordre de la Fédération Française de Football de Table (F.F.F.T.) avant le **24 septembre 2007** à l'adresse suivante :

F.F.F.T.
27 Rue Adolphe Moitié
44000 NANTES



CONSIGNES

Il est demandé à chaque joueur d'apporter ses poignées. Elles pourront vous être prêtées sous caution sur place.

Pour éviter les litiges, la F.F.F.T. mettra à votre disposition des balles qui seront vendues à la table de marque.

Le tournoi se déroulant sur des baby-foot prêtés par la Société Bonzini, il ne sera admis aucune dégradation dans l'enceinte du gymnase. Toute personne prise à endommager le matériel ou une partie des locaux sera exclue du tournoi. Il sera par ailleurs interdit de fumer dans l'espace de jeu.

Nous vous informons qu'il est **obligatoire de porter une tenue sportive** (survêtement et tennis) pendant le déroulement du tournoi. Le Directeur de Tournoi, **aidé du délégué de la commission du 'Respect des protocoles sportifs'**, veillera tout particulièrement à cette consigne et refusera la participation à la compétition aux contrevenants.

Les compétitions se déroulent sous le régime du règlement de jeu officiel de la F.F.F.T. en vigueur, c'est-à-dire le règlement I.T.S.F.

Une buvette sera mise à votre disposition pour vous restaurer sur place.

Lors de cette première compétition CNFT, la Commission du règlement de jeu et de l'arbitrage rétribuera chaque arbitre à hauteur de **5 €** pour chaque partie arbitrée lors des phases finales. Pour cela une contribution de **1 €** par inscription vous sera demandée, nous vous remercions pour cet effort qui contribuera à améliorer les conditions de jeux de façon solidaire.



OPEN DE SENART

FEUILLE D'INSCRIPTION OPEN DOUBLE

(à dupliquer si besoin)

Club :

Nom du responsable :

Equipe	Nom	Prénom	N° de licence (Obligatoire)	Série
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

Montant global : _____ € + 1 € × nb de participants = _____ €, réglé par le chèque ci-joint à l'ordre de la F.F.F.T. et adressé à :

F.F.F.T. - 27, Rue Adolphe Moitié - 44000 Nantes

Le Responsable du club,
(signature)

Directeur de Tournoi : Franck MAHY

Délégué F.F.F.T. : Marc ANGLARET



OPEN DE SENART

FEUILLE D'INSCRIPTION POUR LE SIMPLE

(à dupliquer si besoin)

Club :

Nom du responsable :

Equipe	Nom	Prénom	N° de licence (Obligatoire)	Série
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				

Montant global : _____ € + 1 € × nb de participants = _____ €, réglé par le chèque ci-joint à l'ordre de la F.F.F.T. et adressé à :

F.F.F.T. - 27,rue Adolphe Moitié - 44000 Nantes

Le Responsable du club,
(signature)

Directeur de Tournoi : **Franck Mahy**

Délégué F.F.F.T. : **Marc ANGLARET**



HOTEL LE FLAMBOYANT **

Adresse :

98 rue de Paris

77127 Lieusaint

Tel. : 01 60 60 05 60

Fax : 01 60 60 05 32

HOTEL FORMULE 1

Adresse :

159 rue de l'Industrie

77176 Savigny-Le-Temple

Tel. : 08 91 70 53 10

Fax : 01 64 10 98 11

HOTEL PREMIERE CLASSE

Adresse :

270 avenue de l'Europe

77240 Vert-Saint-Denis

Tel. : 01 64 09 46 64

Fax : 01 64 09 51 68

HOTEL CAMPANILE

Adresse :

260 avenue de l'Europe

77240 Vert-Saint-Denis

Tel. : 01 64 09 32 00

Fax : 01 64 09 39 75

www.campanile.fr

DEPLACEMENT



Gymnase des 18 sous

Adresse :

A l'angle des Rues des 18 sous et du Stade

77176 NANDY

Tel. : 06.33.20.25.99

Site : www.nandy.fr

Accès

Aéroport : Orly (30 km)

Route :

- de la Porte d'Orléans, A6 direction Sénart puis A5a sortie Savigny centre, puis direction Nandy.
- de la Porte de Bercy : A4 direction Metz/Nancy, N6 direction Melun puis A5a, sortie 11.

4 gares situées en ville nouvelle : infos www.sncf.fr

- Gare RER de Cesson/Vert-Saint-Denis
Tél: 01 64 10 61 39
Ligne: 36/41/42/43 – 30/40/60A/60C, arrêt Gare Routière
- Gare RER de Combs-la-Ville
Tél: 01 64 83 61 32
Ligne: 11/12/13/15 - 10/20, arrêt Gare Routière
- Gare RER de Lieusaint/Moissy-Cramayel
Tél: 01 64 10 61 37
Ligne: 21/22/23/24/26/27 – 03A/03B/10/20/30, arrêt Gare Routière
Ligne: Express 51/50/55, arrêt Gare Routière
- Gare RER de Savigny-le-Temple/Nandy
Tél: 01 64 10 61 38
Ligne: 31/33/34/35/36/37/38 – 30/60A/60B, arrêt Gare Routière
Ligne: 37/38, arrêt Gare Routière
Ligne: Express 50, arrêt Gare Routière





Venir à Nandy ou se déplacer sur Nandy et Sénart ... le guide.

Vous pouvez venir à Nandy ...

Par l'autoroute A6

Depuis Paris, suivre l'autoroute A6 jusqu'à Evry (25Km) puis prendre la Francilienne (N104), suivre l'A5a direction Melun, sortie « 10b » Sénart, puis direction Savigny-le-temple – Nandy.

Par l'autoroute A4

Depuis Paris, suivre l'autoroute A4 jusqu'à Lognes (20Km) puis prendre la Francilienne (N104), suivre l'A5a direction Melun, sortie « 10b » Sénart, Savigny-le-Temple.



Par le RER

Ligne D du RER depuis les stations « gare du Nord », « Châtelet » ou « gare de Lyon » direction Melun, arrêt : gare de Savigny-le-temple/Nandy, puis prendre le bus.

Plan de Sénart bus

Par le bus

Plan de Sénart bus

Se déplacer en bus à Nandy et sur Sénart :

Sur Nandy, deux lignes urbaines

(qui relient Nandy à la gare SNCF) :

La [ligne 34](#)

La [ligne 37](#)

Dessertes des principaux équipements sur la commune :

- Mairie : ligne 34 arrêt « Gorge Cocq » (Hôtel de ville)
- Centre social administratif et direction de la Vie locale et familiale : ligne 34 arrêt « Gorge Cocq » (Hôtel de ville)
- La poste : ligne 34 ou 37 arrêt « Tournesol » (Intermarché)
- Conservatoire de musique : ligne 34 arrêt « Collège Robert Buron ».
- Maison de la Culture : Bibliothèque et Salle MC. Barrault : ligne 34 arrêt « Gorge Cocq » (Hôtel de ville).
- Espace Atout âge : ligne 34 arrêt « Collège Robert Buron ».
- Centre de loisirs : ligne 34 arrêt « Collège Robert Buron ».
- Crèche : ligne 37 arrêt « Les églantiers »
- Gymnase des 18 Sous : ligne 34 arrêt « Collège Robert Buron »
- Groupe scolaire Les Bois : ligne 34 arrêt « Collège Robert Buron ».
- Groupe scolaire Le Balory : ligne 34 arrêt « Champignons ».
- Groupe scolaire Villemur : ligne 34 arrêt « Villemur ».
- Centre commercial du Bois d'Arqueil (Intermarché): ligne 34 arrêt « Tournesol »
-

Pour toutes vos questions ...

des plus précises aux plus générales, un seul numéro :

0 810 77 10 77 (coût d'un appel local).

Via ce centre d'appel, ouvert de **6h30 à 19h00 du lundi au vendredi**, VEOLIA Transport s'engage à ce que votre demande soit traitée en moins de 30 secondes et que toute réclamation trouve un début de réponse.

Pour toutes vos remarques concernant le réseau Sénart bus : info@senartbus.com

Pour toute autre information sur le réseau Sénart bus :

[Sénart bus](#) ou www.senart.com



Nandy au fil du temps

Lieu de passage des druides en direction de Locus Sanctus (Lieusaint) à l'époque gallo-romaine, le village de Nandy est né du regroupement des manses (petites fermes) au début du Moyen-Age.

Offertes pour partie par Louis VII en 1149 à l'Ordre du Temple, les terres de Nandy sont restées jusqu'en 1789 la propriété de l'Ordre des Hospitaliers, leurs successeurs.

Pendant cette période, les Nandéens connaîtront, comme les villes et les villages environnants, disettes, épidémies, pillages, guerres militaires et guerres de religion. Avec la Révolution de 1789 qui n'a pas causé de troubles majeurs, les bois appartenant aux religieux furent saisis pour devenir biens nationaux.

En 1793, les Nandéens se partagèrent les biens communaux. Ce partage irrégulier fut remis en cause par le Conseil Préfectoral en 1817, et finalement entériné en 1819 par le rachat, moyennant redevance par les concessionnaires.

De 1814 à 1869, l'occupation cosaque et une épidémie de choléra affaiblissent la Ville. La construction du four à chaux et l'ouverture du lavoir de la Vieille Fontaine marqueront cette période. En 1855 est créée la Mairie - Ecole, actuelle mairie, dont on peut admirer encore aujourd'hui le clocheton et l'horloge caractéristiques de ces constructions à l'époque.

Les troupes de l'armée Bavarroise occuperont Nandy au cours de la guerre de 1870-1871.

De 1879 à 1913, les Nandéens connaissent une période d'accalmie pendant laquelle le village continue de se structurer et de s'équiper. Ainsi en 1913 commence la création des trottoirs et l'électrification des rues, qui abouti en 1926 à l'électrification de la ville toute entière.

Pendant la seconde guerre mondiale, Nandy est occupée dès 1940 par l'armée allemande et ne sera libérée que le 24 août 1944 par les troupes américaines.

Le développement de Nandy se poursuit en 1954 avec l'adduction de l'eau potable.

Nandy, qui compte environ 350 habitants au milieu du 20^{ème} siècle, voit sa physionomie complètement modifiée avec son adhésion en 1973 à l'Etablissement public d'aménagement (EPA) de la ville nouvelle de Melun-Sénart. Dès lors, son développement s'intensifie considérablement avec la création de nouveaux quartiers et un accroissement important de la population. Toutefois, la Ville a toujours pris soin de conserver la présence importante de la nature qui la caractérise, avec près de 82% de forêt et d'espaces verts.

La ville compte à ce jour 6482 habitants. Complètement intégrée à la Ville nouvelle de Sénart qui regroupe 8 communes (Cesson, Combs-la-Ville, Savigny-le-Temple, Lieusaint, Moissy-Cramayel, Réau et Vert-Saint-Denis) sur le département de Seine-et-Marne, Nandy offre à ses habitants de nombreux équipements publics et contribue activement au dynamisme de la Ville Nouvelle.

Ses curiosités :

- La grotte Cognet en bordure de Seine ;
- Le site classé des boucles de Seine et du vallon du Balory ;
- L'allée royale ;
- La forêt de Rougeau ;
- L'église Saint Léger, édifiée au XIII^e siècle ;
- La maison Meulière, 46 rue Robert Cousin ;
- La ferme de Nandy ;
- L'Avenue du 24 août 1944, tilleuls ;
- Le Pavillon Royal : orangerie et nouveau pavillon, parc du pavillon ;
- Le château, reconstruit en 1660 et classé monument historique en 1968 ;
- La ferme du château.

